



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS 2022

Budget principal et budgets annexes

Introduction :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet communal <http://www.mairiedebolquere.com/>.

Le cadre général du budget :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

La section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (baux divers, produits forestiers, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La section d'Investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule... Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes:

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)

- Le FCTVA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404% des dépenses réelles d'investissement.

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

- L'excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET PRINCIPAL

Le budget communal :

Le budget 2022 a été voté le 12 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser les subventions chaque fois qu'il est possible.
- Maintenir les taux d'imposition communaux

A/ VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Charges à caractère général	1 358 000,00€	Remboursements sur rémunération du personnel	40 000,00€
Charges de personnel	1 395 800,00€	Produits des services	86 500,00€
Autres charges de gestion courante	525 041,88€	Impôts et taxes	3 140 834,00 €
Charges financières	24 000,00€	Dotations et participations	2 070 078,00€
Charges exceptionnelles	125 000,00€	Autres produits de gestion courante	75 700.00 €
Dépenses imprévues	50 000,00€	Produits exceptionnels	5 000,00€
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 477 841,88€	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 418 112,00€
Virement à la section d'investissement	2 908 905,77€	Travaux en régie	50 000,00€
FNGIR	613 539,00€		
FPIC	65 239,00€		
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 589 483,77€	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	50 000,00€
		Excédent de fonctionnement antérieur reporté	1 597 413,65€
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	7 065 525,65€	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	7 065 525,65€

B/ VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Immobilisations incorporelles	195 000,00€	Subventions d'investissement	69 586,00€
Immobilisations corporelles	661 000 ,00€		
Immobilisations en cours	1 922 469,24€		
Total des dépenses d'équipement	2 778 469,24€	Total des recettes d'équipement	69 586,00€
Travaux en régie	50 000,00€		
Total des recettes d'ordre d'investissement	50 000,00€		
Dotations, fonds divers	10 000,00€	Dotations, fonds divers	295 000,00€
Emprunts et dettes assimilées	553 996,00€	Excédent de fonctionnement capitalisé	491 530,36€
Total des dépenses financières	563 996,00€	Total des recettes financières	786 530,36€
		Emprunt	4 852,97€
Opérations sous mandat	2 500,00€	Opérations sous mandat	2 500,00€
Déficit antérieur reporté	377 409,86€	Virement de la section de fonctionnement	2 908 905,77€
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	3 772 375,10€	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	3 772 375,10€

C/ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

1/ La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2022 sont identiques à 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 17.58%

Taxe foncière sur le non bâti : 34.22%

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principale représente une perte de recettes fiscales pour les communes et intercommunalités. La loi prévoit de compenser les communes de cette perte en leur transférant le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements (20.10% pour les Pyrénées Orientales).

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 382 130.00€

2/ Les dotations de l'Etat :

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 628 696.00€ soit une augmentation de **2%** par rapport à l'année dernière.

3/ Les autres recettes :

Les autres recettes vont être en légère augmentation par rapport à 2021.

Cette année, les secours sur piste généreront des recettes en raison de la réouverture de la station de ski.

La hausse de la somme reversée par la communauté de communes Pyrénées Catalane est due aux arriérés de 2018, 2020, 2021 pour le remboursement de la compétence scolaire.

D/ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 011 Dépenses à caractère général :

Les crédits alloués à ce chapitre servent au fonctionnement courant de la collectivité. Entre 2021 et 2022, ils connaissent une progression de 4.38%, due à la hausse du carburant et de l'électricité, à la location d'entreprise privée pour le déneigement, aux animations qui reprennent après la crise sanitaire, et à la facturation de Alti assistance et de Altiservice pour les secours sur piste.

Chapitre 012 Charges de personnel :

Les charges relatives aux dépenses de personnel font l'objet d'une augmentation de 3.45%. La mauvaise imputation de l'assurance statutaire (les années antérieures au chapitre 11), le recrutement d'une personne aux ressources humaines, et la prévision de recrutement de deux agents administratifs expliquent cette hausse.

Chapitre 014 Atténuations de produits :

Le FPIC est évalué à 65 239,00€ € et le FNGIR reste à 613 539,00 €.

Le **F.P.I.C** (Fonds de Péréquation des ressources communales et Inter-Communales) a été créé par la loi de finances initiale pour 2012 et codifié aux articles L 2336-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Il consiste à prélever un prorata de ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes isolées afin de le reverser à celles moins riches. Entre autres, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales aura pour vocation d'équilibrer les ressources entre les territoires, plus ou moins favorisés.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (**FNGIR**) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :

Ce poste intègre les redevances des logiciels pour 4 000€, les créances en non-valeur (recettes irrécouvrables) pour 30 000,00€, les subventions accordées aux associations pour 40 000,00€, la subvention au SIVU pour 300 000,00€, la participation au SDIS pour 58 337,87€, les contributions aux organismes de groupement, et enfin les indemnités des élus.

Chapitre 66 Intérêts de la dette:

Ce chapitre prévoit les intérêts des emprunts en 2022 d'un montant de 24 000,00 €, soit une baisse de 60%. En effet plusieurs emprunts arrivent à échéance, et en 2022 le transfert de l'emprunt de l'école à été effectué à la CDC Pyrénées Catalanes.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles :

La prévision de ce chapitre d'un montant de 125 000,00€ prévoit une subvention au budget réseau et chaleur pour des réparations de la chaufferie et le renouvellement de certains compteurs pour 50 000,00€, la participation à la régie municipale des sports pour 73 000€, et 2 000,00€ pour l'annulation de titres antérieurs.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement :

Le virement d'un montant de 2 908 905,77 € couvre la totalité du remboursement en capital de la dette et assure un autofinancement pour financer une partie des investissements.

E/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les ressources propres, composées du virement de la section de fonctionnement (2 908 905,77 €), de l'excédent de fonctionnement capitalisé (491 530,36€), de la dynamique des taxes d'aménagement (85 000,00€), et du FCTVA estimé au plus juste, pour 210 000,00€ (cette année nous percevrons le FCTVA 2021 et 2022), auxquelles s'additionnent les subventions notifiées permettent de financer les investissements (69 586,00€).

F/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'équipement 2022 s'élèvent à 2 778 586,75€.

Parc automobiles : Achat potentiel d'un véhicule de service pour le service technique (20 000,00€), le moteur de roue pour le Holder : 6 500,00€

Etudes : Etudes pour la révision du PLU : 45 000,00€, et d'autres études éventuelles : 100 000,00€ (architecte pour les bâtiments communaux)

Logiciel : Création d'un site internet pour la commune et divers logiciels pour le service administratif (Etat civil, élections, urbanisme ...) : 50 000,00€

Achat de terrain : Achat d'un terrain situé à côté de l'école : 350 000,00€

Outillage : Achat d'outillage (serres, étrave...) : 245 000,00€

Matériel informatique : Achat de deux ordinateurs : 5 000,00€

Voirie : Divers travaux de voirie, notamment les trottoirs avenue de Cerdagne : 420 000,00€

Travaux : Travaux sur la zone INA (Biocoop) : 59 778,00€, schéma directeur eau pluviale : 38 100,00€, Maitrise d'œuvre du Mouillas : 2 000,00€

Forêt : Travaux forêt communale... : 20 000,00€

Bâtiments communaux : Réfection bâtiment de la MAM : 35 000,00€, rénovation énergétique des bâtiments communaux... : 265 000,00€

Divers travaux : L'avenue du grand Termanal, ...pour 1 084 591,24€

Equipement sportif : Achat d'agès pour 18 000,00€

Mobilier : Achat de bureau, armoire, chaise... : 15 000,00€

Les dépenses financières 2022 s'élèvent à 563 996,00€, avec 10 000,00€ pour le trop-perçu de taxe d'aménagement des années antérieures, et 553 996,00€ de capital d'emprunt (381 496,00€ de remboursement de ligne de trésorerie à la communauté de communes Pyrénées Catalanes, et 172 500,00€ pour les emprunts de la commune)

BUDGETS ANNEXES

Budget de l'eau et de l'assainissement

La commune de Bolquère a une délégation de service public avec SUEZ qui assure les dépenses d'entretien et d'investissement du réseau de distribution d'eau potable, et usée. Une convention de raccordement des eaux usées du SIVM de la Haute Vallée du SEGRE à la station d'épuration de la ville de Bolquère a été signée en 2017.

L'assiette de la rémunération due à la commune de Bolquère est égale au nombre de mètres cubes assujettis à la redevance assainissement des abonnés de la commune d'EYNE.

La commune de Bolquère reverse 25% de la prime d'épuration de l'agence de l'eau au SIVM de la Haute Vallée du SEGRE.

Le budget EAU ET ASSAINISSEMENT comporte les dépenses de remboursement de l'emprunt de la station d'épuration, et en investissement le schéma directeur eaux usées et eau potable, la rue des Chanterelles (qui sont des restes à réaliser), et les ITV. Les principales recettes de ce budget sont la surtaxe en eau et assainissement reversée par SUEZ, la prime d'épuration, et les subventions d'investissement.

A/ VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Charges à caractère général	29 000,00€	Taxes et redevances	95 000,00€
Autres charges de gestion courante	2 000,00€	Prime d'épuration	10 000,00€
Charges financières	14 000,00€	Autres produits de gestion courante	25 000,00 €
Dotations aux amortissements	15 757,51€	Produits exceptionnels	23 000.00 €
Dépenses imprévues	10 000,00€		
Total des dépenses de fonctionnement	108 058,23€	Total des recettes de fonctionnement	153 000,00€
Virement à la section d'investissement	297 486,54€	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	215 244,05€
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	368 244,05€	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	368 244,05€

B/ VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Immobilisations en cours	273 585,99€	Subventions d'investissement	43 361,00€
Amortissements	23 000,00€	Amortissements	15 757,51€
Restes à réaliser	35 424,00€	Restes à réaliser	97 344,00€
Total des dépenses d'équipement	332 009,99€	Total des recettes d'équipement	155 462,51€
Emprunts et dettes assimilées	59 019,06€	Excédent de fonctionnement capitalisé	96 149,99€
Total des dépenses financières	59 019,06€	Total des recettes financières	96 149,99€
Déficit antérieur reporté	158 069,99€	Virement de la section de fonctionnement	297 486,54€
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	549 099,04€	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	549 099,04€

Budget de la revente chaleur

Ce budget passe cette année à la nomenclature M49, il était imputé en M14 par erreur.

Nous ouvrons en 2022 une section d'investissement pour l'achat des compteurs défaillants.

Ce budget concerne la revente de chaleur des deux chaufferies bois situées sur la commune.

Le budget revente et chaleur comporte les dépenses de petits équipements (circulateur, matériel pour réparation des chaufferies...), de maintenance des chaufferies, de débardage et d'achat de plaquettes bois.

Les recettes principales de ce budget sont la vente de chaleur, et la subvention du budget de la commune pour des réparations de la chaufferie, et le renouvellement de certains compteurs pour 50 000,00€.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Charges à caractère général	95 000,00€	Vente de produits finis	36 000,00€
		Produits exceptionnels	50 000,00 €
		<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>	86 000,00€
Virement à la section d'investissement	38 759,05€	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	47 759,05€
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	133 759,05€	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	133 759,05€

B/ VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Immobilisations en cours	38 759,05€	Virement de la section de fonctionnement	38 759,05€
<i>Total des dépenses d'équipement</i>	38 759,05€	<i>Total des recettes d'équipement</i>	38 759,05€
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES	38 759,05€	TOTAL DES RECETTES CUMULEES	38 759,05€

Budget CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune.

Le budget CCAS comporte 3 581,73€ de charges de gestion courante, et en recette 3 000,00€ de participation de la commune, avec un excédent de fonctionnement antérieur reporté de 581,73€.

Budget Lotissement Les Esclosettes

Ce budget concerne les travaux de lotissement des Esclosettes.

Toutes les parcelles ont été vendues, le budget sera clos cette année après avoir effectué des écritures comptables règlementaires et délibéré.

Fait à Bolquère, le 12/04/22
Le Maire,

Henri BAUDET